



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CIRA

Question écrite n° 61083

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que le centre interministériel de renseignements administratifs (CIRA), qui est implanté à Metz, rend d'importants services aux personnes qui ont besoin d'informations à caractère administratif. Cependant, on constate depuis quelque temps une dégradation considérable de la qualité du service dans la mesure où la ligne téléphonique du CIRA est constamment occupée. Pendant des journées entières, certains administrés essayent de joindre le CIRA mais n'y arrivent pas. Or, lorsque, en désespoir de cause, ils s'adressent par écrit à cet organisme, celui-ci refuse de répondre au motif que les administrés doivent le contacter par téléphone. Il s'agit là de la négation même du service public et elle souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61083

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2758